

Introduction

Bernard Bonin, Roma Dauphin et Jean-Luc Migué

Volume 47, numéro 3, octobre–décembre 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003846ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003846ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bonin, B., Dauphin, R. & Migué, J.-L. (1971). Introduction. *L'Actualité économique*, 47(3), 379–382. <https://doi.org/10.7202/1003846ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1971

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'Économie du fédéralisme*

INTRODUCTION

Le Comité d'organisation du symposium se proposait d'orienter les débats autour des trois thèmes suivants : tout d'abord, un état de la question de la théorie économique du fédéralisme ; ensuite, la question des politiques de stabilisation dans un État fédéral ; enfin, une synthèse des discussions qui tenterait en même temps de répondre à l'interrogation suivante : quel degré d'harmonisation des politiques est nécessaire dans une fédération ?

La théorie micro-économique du fédéralisme repose sur deux dimensions de la réalité économique. Elle étudie d'abord la question de l'offre de biens et services publics en regard des contraintes technologiques qui déterminent le découpage du territoire ; l'efficacité de la production y est analysée. Les économies d'échelle constituent le critère de répartition des tâches entre juridictions, en ce qu'elles identifient la taille optimale des unités de production. Sous l'angle de l'organisation de la production de services publics, l'analyse ne diffère pas essentiellement de celle qu'on applique à l'organisation industrielle, à la décentralisation administrative. La question des subventions interrégionales en découle dans le cas d'économies externes (de débordement).

Cet aspect ne peut pas en soi identifier le fédéralisme. Celui-ci implique essentiellement, s'il doit avoir un sens, des préférences, des besoins régionaux différents. C'est le côté demande de services publics qui apparaît ainsi. Quand et en quoi le fédéralisme permet-il aux collectivités régionales d'exprimer mieux leurs préférences ?

* Symposium de la Société canadienne de Science économique qui a eu lieu à Sherbrooke au mois d'octobre 1971. (Pages 379 à 433).

Cette formulation élémentaire identifie les deux approches qui s'opposent régulièrement dans le débat politique au Canada (et dans le monde en général) ; celle du fonctionnalisme intégral qui propose l'affectation des fonctions à la lumière des seuls critères d'efficacité de la production ; et celle du « pas comme les autres » qui rationalise la décentralisation par le particularisme des besoins.

Il nous semble qu'une question essentielle et très actuelle se dégage de ce deuxième volet de la formulation et sur laquelle il conviendrait de faire le point de la théorie économique. L'identification des préférences collectives régionales semble soulever de plus en plus aujourd'hui la question du processus par lequel les besoins s'expriment. Concrètement, il s'agit de savoir si la théorie économique permet d'établir les fondements des différents processus d'identification des besoins, que représentent respectivement des organisations fédérales comme les États membres de la Communauté économique européenne, d'une part, (et à cet égard les relations internationales entre États souverains, provinciaux ou municipaux) et, d'autre part, les États-Unis d'Amérique ou le Canada. Cela pose en somme la distinction à établir entre, d'un côté, l'harmonisation des politiques (traités, organisations internationales, etc.) et, de l'autre, l'intégration unitaire par le sommet de la structure (à l'intérieur de régimes fédéraux traditionnels).

Au plan analytique cela revient à se demander si les besoins collectifs suprarégionaux (nationaux ou mondiaux) sont la simple expression des besoins collectifs régionaux ; ou, au contraire, l'identification et la formulation de besoins collectifs nationaux et mondiaux sont-elles, elles-mêmes, le fruit d'un processus collectif d'interrelations de groupes ? Cela revient en somme à se demander s'il existe des économies d'échelle au niveau même de la formulation et de l'identification des besoins. Ou encore, l'individu s'intègre-t-il au monde comme individu ou comme membre d'un groupe ? C'est peut-être la possibilité d'intégrer la théorie des groupes, clubs, associations (Olson, Buchanan, Downs) (au-delà du débat séculaire entre les conceptions organiques et individualistes des sociétés) à la théorie du fédéralisme qui est ainsi posée.

Il nous a semblé utile d'aborder ensuite la question fort discutée depuis quelques années de l'incidence régionale des politiques de stabilisation et du rôle des gouvernements provinciaux dans la poli-

tique de stabilisation. Au Canada, le gouvernement fédéral est traditionnellement responsable de la stabilité des prix et du niveau de l'emploi. Ce mode d'organisation soulève plusieurs questions : à cause des disparités régionales dans les taux de chômage, une politique fédérale de stabilisation qui ne serait pas sélective ne peut-elle pas avoir des effets pervers dans d'importantes régions économiques du pays ? Étant donné l'importance des budgets provinciaux et de leur effet sur l'activité économique, est-ce qu'un manque de coordination entre les politiques fédérales et les politiques provinciales ne peut pas entraîner des contradictions et de l'inefficacité dans la gestion de la politique de stabilisation ? Est-ce que le degré assez grand de liberté d'action que possèdent les gouvernements provinciaux (et dans une moindre mesure, municipaux) ne soulève pas également le problème des conflits possibles entre les objectifs nationaux et régionaux ? Quelles sont les possibilités de régionalisation de la politique monétaire au Canada ? Il y aurait là une occasion d'analyser aussi le rôle qu'ont eu les politiques dites de développement régional au Canada comme facteur de « régionalisation » des politiques de stabilisation fédérales.

Enfin, même si le projet ne s'est pas réalisé comme nous l'aurions souhaité, il nous avait semblé que l'étude d'une fédération qui se fait (la C.E.E.) nous fournirait probablement l'occasion d'une réflexion sur la question du degré d'harmonisation nécessaire des politiques économiques (structurelles surtout) dans une fédération. On sait que la C.E.E. vise à une harmonisation des politiques des États membres dans plusieurs domaines. Au Canada, le gouvernement fédéral a souvent utilisé le « pouvoir de dépense » que lui réserve la constitution canadienne en vue de promouvoir l'uniformité ou la normalisation des services à travers le pays. Jusqu'où est-il nécessaire d'aller sur la voie de l'harmonisation pour qu'une fédération soit viable ? Est-ce qu'harmonisation signifie uniformité ? S'agit-il d'une pure question de politique ou l'économique a-t-elle au contraire une contribution à apporter dans ce débat ?

Le Comité d'organisation désire remercier messieurs Breton et Rabeau ainsi que les commentateurs qui, par la qualité de leur contribution respective, ont permis à la Société canadienne de Science économique de présenter un symposium dont l'intérêt fut certes très grand. Des recherches nouvelles, dont la voie tracée par les

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

participants, s'imposent et seront, nous l'espérons, entreprises. Le Comité désire remercier, enfin, la direction de *L'Actualité Économique* d'avoir accepté d'accueillir les textes du symposium dans cette revue et de l'avoir surtout fait avec un empressement tel que la parution pourra se faire environ trois mois après la tenue du symposium.

LE COMITÉ D'ORGANISATION

Bernard Bonin

Roma Dauphin

Jean-Luc Migué